

Grâce présidentielle pour Reda M.

Communiqué de soutien

Le 25 octobre 2025, Reda M, survivant de l'**effondrement de l'immeuble du 65, rue d'Aubagne** en 2018, dans lequel 2 de ses amis hébergés pour la nuit sont morts, a été **expulsé vers la Tunisie**.

Reda, qui n'a eu la vie sauve que parce qu'il avait quitté les lieux quelques minutes avant le drame **pour aller travailler**, peinait à se relever de cette tragédie ; **sa santé en a été affectée**, et requiert un suivi de soins.

L'autre locataire, ami de Reda, également miraculé du 5 novembre 2018, est mort avant le début du procès.

En octobre 2023, Reda qui n'a jamais pu reprendre un travail et vit dans une totale **précarité**, est condamné pour un délit mineur ; le tribunal prononce une **interdiction provisoire de territoire français**. Arrêté à la **suite d'un contrôle**, Reda a été conduit au **Centre de rétention** du Canet début septembre avant son **expulsion**.

Cette expulsion va non seulement **l'empêcher**, en tant que victime reconnue lors du procès qui s'est tenu en automne 2024, **de faire valoir ses droits à indemnisation, mais également de se soigner**.

Le propriétaire de l'appartement qu'il occupait et avocat du syndic, Mr Xavier Cachard, a été le **plus lourdement condamné** en première instance, pour notamment « **mise en danger de la vie d'autrui** » et « **indifférence déplorable** », pour avoir fait obstruction aux demandes de travaux.

Il a toutefois pu purger sa peine **à son domicile**, sous bracelet électronique, et dormir tranquillement dans son lit.

Lors du procès de novembre 2024, en réponse à la question d'un avocat qui lui demandait quelle avait été la **conséquence des effondrements sur sa vie**, Reda M. répondait : « je vais vous montrer. Je prends 16 cachets tous les jours ; je souffre d'hypertension ; je fais beaucoup de cauchemars.... Et maintenant mes 3 amis sont morts... »

Nous affirmons que la place de Reda M., victime de l'avidité d'un **marchand de sommeil**, est auprès des autres victimes, de ses amis et voisins qui ont traversé cette épreuve avec lui, des parties civiles du **procès en appel qui doit s'ouvrir**.

Nous demandons la **grâce de Reda M.** et son **retour en France** afin qu'il puisse, en tant que victime de l'habitat indigne, **faire valoir ses droits à la réparation morale et judiciaire** que notre société lui doit.

